

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-106
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux n°2024-17 pour la construction
d'une déchetterie à Chaudes-Aigues (15110)
Avenants

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-125 en date 10 avril 2024 et n°2024-291 en date du 18 décembre 2024 portant création et ajustement de l'autorisation de programme /crédits de paiement concernant la déchetterie de Chaudes-Aigues ;

Vu la délibération n°2024-230 du 16 novembre 2024 portant notification des lots 1, 3 et 6 ;

Vu la décision n°2025-108 en date du 20 février 2025 portant notification des lots 2, 4, 5 et 7 ;

Vu la décision n°2025-474 en date du 21/07/2025 portant approbation d'avenants aux lots 1, 3, 4 et 6 ;

Considérant la réalité des besoins des travaux en plus et moins-value ;

Vu les propositions d'avenant ci-annexé :

- de l'entreprise MARQUET TRAVAUX PUBLICS, 1 ZI la Florizane 15100 SAINT-FLOUR, titulaire du lot 1 TERRASSEMENT – RESEAUX HUMIDES – RESEAUX SECS (sauf électricité) – CHAUSSEE, en plus-value pour un montant de 10 587,72 € HT soit 12 705,27 € TTC ;
- de l'entreprise AXIMUM, 8 rue Jean MERMOZ 78772 MAGNY LES HAMEAUX, titulaire du lot 5 SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE, en moins-value pour un montant de 3 595,10 € HT soit 4314,12 € TTC ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 17 février 2026;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les avenants pour le marché de travaux de construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues suivants :

- de l'entreprise MARQUET TRAVAUX PUBLICS, 1 ZI la Florizane 15100 SAINT-FLOUR, titulaire du lot 1 TERRASSEMENT – RESEAUX HUMIDES – RESEAUX SECS (sauf électricité) – CHAUSSEE, en plus-value pour un montant de 10 587,72 € HT soit 12 705,27 € TTC ;
- de l'entreprise AXIMUM, 8 rue Jean MERMOZ 78772 MAGNY LES HAMEAUX, titulaire du lot 5 SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE, en moins-value pour un montant de 3 595,10 € HT soit 4314,12 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe collecte des OM/Déchèteries 2026 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2024-291 en date du 18 décembre 2024 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président de Saint-Flour.

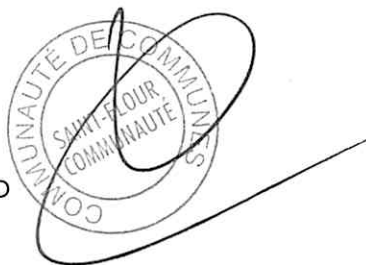
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260219-DEC2026-106-AU
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception en préfecture : 24/02/2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 19/02/2026

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 24 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

24 FEV. 2026

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR

B - Identification du titulaire du marché public

MARQUET TRAVAUX PUBLICS
1 rue de la ZI La Florizane
15100 SAINT FLOUR

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A CHAUDES-AIGUES

Lot N°1 : TERRASSEMENTS – RESEAUX HUMIDES – RESEAUX SECS (sauf électricité) - CHAUSSEE

■ Date de la notification du marché public : 27 SEPTEMBRE 2024

■ Durée d'exécution du marché public : 3 mois et 2 jours

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 275 056,43 €
- Montant TTC : 330 067,72 €
-

■ Montant du marché public avec avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 291 211,41 €
- Montant TTC : 349 453,69 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet la prise en compte de quantités supplémentaires ou minorées liées à l'adaptation du projet souhaitée par la communauté de commune, ce qui entraîne des moins-values d'une part et des plus-values d'autre part.

Le montant supplémentaire dû aux prix nouveaux s'élève à : **10 587.72 € HT** soit **12 705.27 € TTC**

Le tableau de détail des quantités réelles du marché et des prix nouveaux est présenté en Annexe 1 de ce document.

Les travaux seront réglés à l'entrepreneur par application aux quantités d'ouvrages réellement exécutées, au bordereau de prix unitaires initial ainsi qu'au bordereau des prix supplémentaires joints au présent avenant n°2.

■ Incidence financière de l'avenant n°2 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n° 2:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 587,72 €
- Montant TTC : 12 705,27 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.636 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 301 799,13 €
- Montant TTC : 362 158,96 €

■ Incidence de délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence de délais sur la durée du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

Prolongation de délais :

Nouveau délais :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

--	--	--

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ANNEXE 1



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR

B - Identification du titulaire du marché public

AXIMUM SAS SECURITE
8 RUE JEAN MERMOZ
78772 MAGNY LES HAMEAUX

C - Objet du marché public

☐ Objet du marché public:

CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A CHAUDES-AIGUES
Lot 5 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

☐ Date de la notification du marché public : 20 mars 2025

☐ Durée d'exécution du marché public : 1 mois

☐ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 664.05 €
- Montant TTC : 13 996.86 €

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet la prise en compte de quantités minorées liées à l'adaptation du projet souhaitée par la communauté de commune, ce qui entraîne des moins-values désignées ci-après :

- Prix A2 _ Quantité Marché = 2 Unités _ Quantité réalisée = 1 Unité
- Prix A4 _ Quantité Marché = 1 Unité _ Quantité réalisée = 0 Unité
- Prix A5 _ Quantité Marché = 20 Unités _ Quantité réalisée = 10 Unités
- Prix B1 _ Quantité Marché = 165 ml _ Quantité réalisée = 65 ml
- Prix B3 _ Quantité Marché = 3 Unités _ Quantité réalisée = 2 Unités

L'avenant a pour objet la prise en compte de quantités majorées liées à l'adaptation du projet souhaitée par la communauté de commune, ce qui entraîne des plus-values désignées ci-après :

- Prix A6 _ Quantité Marché = 10 Unités _ Quantité réalisée = 14 Unités

☐ Incidence financière de l'avenant n°1 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant n°1:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 3 595,10 €
- Montant TTC : - 4 314,12 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 30.82 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 068.95 €
- Montant TTC : 9 682.74 €

☐ Incidence de délais de l'avenant :

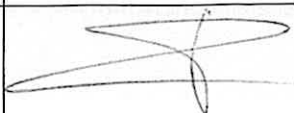
L'avenant a une incidence de délais sur la durée du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Prolongation de délais :

Nouveau délais :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
TRENCHÉ Paul-Jean, chef d'établissement	A Pont du Château le 18/02/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

☐ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☐ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)